

Fiches programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture

Fiche n° 1

Introduction générale : Favoriser la reprise d'activités culturelles en apportant une aide exceptionnelle à la fois aux artistes et programmeurs, afin de soutenir la relance de la création et de la diffusion du spectacle vivant en Aveyron.

Nom de l'aide exceptionnelle : Aide à la location de matériel technique, pour équiper des lieux non dédiés (incluant la prestation des techniciens et régisseurs le cas échéant)

Objectifs : Apporter une aide aux organisateurs de spectacles (associations, programmeurs...) pour l'aménagement ponctuel d'un lieu non dédié (c'est-à-dire non destiné à être un lieu de spectacle à l'origine : salle des fêtes, entreprise, commerce, lieu patrimonial, ...).

Cette aide permet aussi de soutenir indirectement les prestataires de location de matériel technique du département (son, lumière et structure).

Nature de l'aide : Participation sous la forme d'une subvention du Conseil départemental à une partie du coût de location du matériel technique (son, lumière et structure) afin d'aider les organisateurs à aménager temporairement un lieu non dédié en un lieu de spectacle adapté.

Bénéficiaires de l'aide : Programmeurs et organisateurs réguliers ou occasionnels de spectacles (théâtre, cirque, marionnettes, musique, danse, voix...)

Critères d'attribution : Cette aide s'adresse aux programmeurs et organisateurs réguliers ou occasionnels de spectacles dont le siège est en Aveyron, uniquement dans le cas d'équipement de lieux non dédiés.

Seront privilégiées la diffusion des compagnies de l'Aveyron, la qualité artistique de la manifestation, l'innovation en termes de lieux et de publics, et l'inscription dans un projet de territoires.

Composition du dossier à fournir :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental
- Budget global de la manifestation faisant apparaître la part de location de matériel
- Devis du coût de la location de matériel technique
- Description de la manifestation avec présentation de l'ensemble artistique, lieu et date de la représentation

Modalités d'intervention de l'aide :

- aide pouvant atteindre 80 % du montant total de la location de matériel technique (son, lumière et structure) plafonnée à 1500 €.
- aide limitée à une représentation (scolaire ou tout public) par organisateur de spectacle